FRC 3. 24954
C 20c
Fre
22767

LETTRE

DE M. MONTESQUIOU,

GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DU MIDI,

A M. MOURRAILLE,

MAIRE DE MARSEILLE.

Nîmes, le 5 mai 1792, l'an 4 de la liberté.

JE n'ai rien de plus pressé, M. le Maire, que de vous exprimer encore la reconnoissance dont je suis pénétré pour toutes les marques de bonté et de fraternité que j'ai reçues à Marseille. Combien de fois, en voyant l'ordre qui y règne, le patriotisme qui y domine, les bons principes que l'on y professe, me suis-je senti indigné contre la calomnie! Vous ne pouvez avoir de détracteurs que les ennemis de la constitution, et ils ne peuvent être écoutés que par ceux qui ne vous connaissent pas. Quant à moi, je sens et je jure un attachement éternel à vos dignes concitoyens, et le moment où ils m'ont si bien traité, sera toujours le plus intéressant de ma vie.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Depuis que je vous ai quitté, j'ai éprouvé une véritable peine, par la nécessité où je me suis trouvé de remplir un devoir sévère contre des soldats que j'aime, et qui, peut-être, sont plus égarés que coupables. Je les ai mis du moins en état de se justifier, si leur tort est moins réel qu'apparent. Ce fait est assez important; permettez-moi de vous le raconter en détail : il est bien intéressant que les patriotes ne soient pas trompés par les récits que l'on pourroit en faire, parce que leur erreur entraîneroit la ruine de l'armée. Le 93e régiment d'infanterie, ci-devant Enguien, dont la réputation civique n'est pas très-bonne chez vous et dans ce pays-ci, a éprouvé la semaine dernière une scène assez fâcheuse à Cavaillon. Vous en savez les détails. En sortant d'Avignon, il a passé deux jours à Bagnols avant de se rendre à sa nouvelle destination. Le jour de son départ de Bagnols, quarante soldats ont été se plaindre de leurs chefs à la municipalité, qui a reçu leurs plaintes, et qui les a autorisés à quitter leurs drapeaux et à recevoir la subsistance dans le bataillon des volontaires de la Drôme, en quartier à Bagnols. Sur cette autorisation très-illégale, ils se sont incorporés dans ce bataillon, en ont pris l'uniforme, et se sont mis en marche avec lui pour Draguignam. Trois délits contre la loi se trouvent accumulés dans cette affaire. 1°. Des soldats ne peuvent quitter leurs drapeaux sans congé, et une municipalité, qui n'en a aucun droit, les y a autorisés; ils sont déserteurs de fait, et elle a approuvé leur désertion. Ils allèguent

des griefs contre leurs officiers, et ils n'ont adressé aucune plainte contre eux aux chefs militaires; ainsi ils ne peuvent articuler aucun déni de justice. 2°. Ils ont vendu leurs habits, ce qui est un vol fait à la nation. 3°. Ils ont été reçus et habillés par un bataillon de volontaires nationaux, à qui la loi prescrit la manière de se recruter, et défend de recevoir des soldats des troupes de ligne. Indépendamment de ces trois contraventions à la loi, il est aisé de sentir que si un pareil usage s'établissait, il n'y aurait bientôt plus de régimens, puisqu'ils s'assureraient un moyen de déserter impunément. Bien plus, il n'y aurait plus de véritables volontaires nationaux, puisqu'ils ne seraient plus composés des citoyens choisis par les départemens, et intéressés comme tels à bien défendre la patrie. Dès que le département du Gard a été instruit de la conduite de la municipalité de Bagnols, il l'a improuvée de la manière la plus formelle. Les 39 soldats ont passé le jeudi, 3 mai, à Nîmes, avec le bataillon qui les avait reçus, et en sont partis le 4 pour Beaucaire. Je suis arrivé fort tard de Marseille le 3 au soir. J'ai reçu, hier matin 4, la plainte de ce fait d'indiscipline et de désertion du commissaire des guerres, chargé de la police militaire. J'ai aussitôt remis cette plainte au commandant de la gendarmerie nationale, avec ordre d'exécuter ce que la loi lui prescrit. Ledit commandant, soutenu d'un détachement de dragons, s'est rendu à Beaucaire la nuit dernière, avec une réquisition du procureur-général-syndic au directoire

du district de Beaucaire ; et des 39 soldats du 93e régiment, 28 ont été arrêtés, et vont être conduits en prison au Pont Saint-Esprit, où ils seront jugés, suivant la loi, par une cour martiale. Cette même cour recevra leurs plaintes contre leurs officiers, et par-là, il sera fait justice des coupables, quel qu'ils soient. Il est possible, comme je vous l'ai dit, que ces soldats soient excusables, et que leurs officiers aient des grands torts ; mais il faut que cela soit constaté juridiquement : alors les soldats rentreront à leurs drapeaux, et les officiers seront punis. Les soldats peuvent encore paraître plus excusables, parce qu'ils ont pu croire que l'autorisation d'une municipalité les mettrait a l'abri de reproche, et cette considération doit influer sur le jugement. Mais un exemple de sévérité était indispensable, pour arrêter un abus qui aurait pu anéantir l'armée, au moment où elle est si nécessaire pour la sûreté du royaume. Au reste, jusqu'à ce que le 93e régiment, soupçonné depuis long-temps de ne pas aimer la constitution, ait prouvé qu'on l'en accuse à tort, et cela doit résulter de l'instruction de cette affaire, je crois prudent de ne pas l'employer sur la frontière, et je vais le faire rentrer dans l'intérieur. Vous, à qui les détails militaires sont aussi familiers que ceux d'administration, je vous prie de me mander si vous m'approuvez. J'ai besoin de votre suffrage pour me consoler du chagrin que me fait cet acte de sévérité. Je vous ai vu de même affligé de celui que vous aviez été forcé d'exercer. C'est toujours parce

que la loi est méconnue, qu'on est contraint de la rendre redoutable.

S'il vous parvenait quelqu'avis sur les mouvemens de nos voisins ou sur la conduite de nos régimens, dont il vous parût utile de m'instruire, je me recommande à votre patriotisme. Traitez-moi, je vous en conjure, en concitoyen. Je le suis effectivement par tous les sentimens dont vous m'avez pénétré.

Le général de l'armée du midi,

P. MONTESQUIOU.

P. S. Si le fait dont je viens de vous instruire était dénaturé, je vous prie de vouloir bien le rétablir, et même de faire connaître ma lettre à la société des amis de la constitution. Je ne crains point les communications franches, parce que mes intentions sont pures. Je regarde d'ailleurs le parti que j'ai pris comme le seul moyen légal de constater l'incivisme d'une partie de ce régiment. Il faut enfin qu'une fois la loi connaisse et découvre les vrais coupables; il faut qu'ils n'ayent pas toujours la ressource de s'envelopper sous les apparences et sous les formes de la discipline. Ceci ne peut avoir qu'un résultat heureux et conforme à nos principes.

LETTRE

DES AMIS DE LA CONSTITUTION DE MARSEILLE,

EN RÉPONSE A CELLE CI-DESSUS.

Marseille, le 11 mai, l'an 4 de la liberté.

MONSIEUR ET FRÈRE,

Vous avez rempli un grand devoir, celui de faire exécuter la loi, celui d'en punir les infracteurs, celui d'être juste et impassible comme elle.

L'autorité de l'exemple que vous venez de donner à tous les commandans, en honorant le général, excite la reconnaissance des amis de la constitution. Ils ne vous louent pas, mais ils vous aiment d'avantage.

Le courage et la science militaire, que nous savons être votre propriété, sera votre don patriotique à la nation : nous y comptons avec confiance.

La société a délibéré, d'une voix unanime, à la lecture de la lettre que vous avez écrite à notre maire, qu'il vous serait fait part, en son nom, des applaudissemens dont votre sage conduite a été couverte.

Les membres du bureau de correspondance

se félicitent d'être les interprêtes des sentimens des patriotes Marseillois auprès du brave Montesquiou.

P. S. Nous avons reçu un grand nombre de dépositions contre l'incivisme des officiers du régiment d'Enguin, de tous les endroits où il a passé. Le premier bataillon est gâté jusqu'aux os. Nous enverrons à la cour martiale, qui sera tenue au Saint-Esprit, les pièces qui établiront cette vérité.

Extrait du journal des départemens méridionaux, nº. XXX.

Extrait d'une lettre de M. Montesquiou, à M. Clavière, datée de Nîme, le 6 mai 1792, l'an 4 de la liberté.

JE n'ai fait que traverser Lyon et n'en peux rien dire. Je peux vous parler, avec plus de connaissance, de Marseille et de l'armée marseilloise. Au lieu d'écouter plus long-temps les sottises dont je suis rebattu à leur sujet, depuis six mois, j'ai, tout simplement, été les voir. Je suis descendu à la municipalité. J'avois ouï dire qu'elle étoit composée d'incendiaires. J'ai trouvé, au lieu de cela, un maire qui ressemble à un ancien Romain, qui en a les mœurs, qui en a le langage, qui jouit d'une confiance et d'une considération générale. J'ai vu autour de lui des officiers municipaux, avec qui j'ai causé depuis, et qui m'ont paru pleins d'esprit, de sens et de patriotisme. Ces messieurs m'ont reçu avec une grande honnêteté, et ont bien voulu m'accompagner à la société des amis de la constitution. J'y ai trouvé une assemblée très-nombreuse. J'ai témoigné, en peu de mots, aux Marseillois, mes sentimens d'estime et de confiance : j'en ai réclamé de pareils de leur part, comme le seul moyen de combattre avec succès les ennemis du dedans et du dehors. J'ai été couvert d'applaudissemens. Une discussion

fort raisonnable a eu lieu ensuite. Je n'ai jamais vu d'assemblée nombreuse où il régnât plus de décence, et où la raison eût plus de facilité à se faire écouter.

Le lendemain de mon arrivée, j'ai vu la garde nationale qui m'a forcé d'accepter une garde d'honneur : nos plus beaux bataillons de Paris ne sont pas mieux tenus, mieux exercés, mieux disciplinés. Dans leur dernière expédition, il s'était glissé, parmi leurs canoniers, des gens suspects qui avaient commis quelques excès ; on venoit d'en faire une justice éclatante. L'ordre, la décence et la subordination se faisaient remarquer dans cette troupe, au milieu d'une immense population et d'un mouvement prodigieux. Telle est cette armée marseilloise, qu'on appelle à Paris des brigands. J'avais ouï dire qu'ils avaient à leur tête un fou nommé Saint-Hilaire, qui prétendoit disputer le pas aux maréchaux de France : j'ai vu, au lieu de ce portrait, un militaire de soixante et quelques années, avec une de ces figures qui commandent la confiance, considéré généralement, et donnant à mon grade des marques de respect, dont son âge aurait pu le dispenser ; enfin, monsieur, de tout ce qu'on m'avait dit, je n'ai trouvé de vrai que le zèle patriotique, l'amour de la liberté et l'énergie des sentimens. La conduite franche et simple que j'ai tenue avec eux, peut-être l'avantage que j'ai d'être un vétéran de l'armée constitutionnelle, m'ont donné, tout de suite, des titres à leur bienveillance.

Le tourbillon des trente-six heures que j'ai passées à Marseille, n'était pas très-propre aux observations calmes qu'il faudrait avoir faites pour répondre à toutes les questions ; mais je crois fermement que, si le gouvernement inspire une juste confiance, si ces agens sont bien patriotes, Marseille est un rempart de la monarchie françoise. Je ne répondrais pas cependant à quel excès le sentiment contraire pourrait le porter ; et tel est, du plus au moins, l'état de tout le royaume : à Marseille, seulement, les physionomies sont plus prononcées qu'ailleurs. J'aurais voulu, monsieur, vous donner des détails plus intéressans. J'espère, du moins, que vous trouverez dans ceux que je vous donne, de quoi tranquilliser un ministère dont le patriotisme n'est pas équivoque.

Extrait du Patriote Français, n°. 1015.